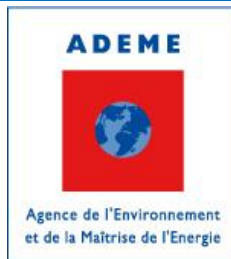


Journées techniques
28 et 29 mai 2013

**Gestion des sites et sols
pollués**



Les substances volatiles : caractérisation, modélisation des transferts, surveillance

Retour d'expérience des projets CITYCHLOR, FLUXOBAT et ATTENA

Introduction du MEDDE

objectifs des journées techniques

- > Informer sur les textes en cours d'élaboration, les travaux au MEDDE**
- > faire connaître, diffuser les résultats des travaux, de la recherche menés sur des financements ou des co-financements publics**

Les textes et les travaux en cours au MEDDE

Dispositions législatives sur les sols

- > Article 188 de la loi grenelle 2
 - Elaborer des zones de vigilance où l'attention des aménageurs et des promoteurs doit être accrue

- > Nécessité de clarifier la notion de responsable en application de l'article L.556-1 du code de l'environnement

- > Donner la possibilité à des aménageurs de réhabiliter des sites industriels, sous réserve de garanties financières

Garanties financières

- > Décret n°2012-633 du 3/05/2012
 - Garanties pour la mise en sécurité au moment de la cessation d'activité
 - Nouvelles formes de garanties : Fonds de garanties privés, consignation à la Caisse des dépôts et consignations
- > Nouvelles installations : Calcul remis avec le DDAE, garanties constituées avant la mise en service
- > Échéances pour installations existantes
 - Remise du calcul pour le 31/12/2013
 - Constitution de 20% du montant pour le 1/07/2014, puis 20% supplémentaire chaque année
- > Garanties additionnelles en cas de pollutions accidentelles depuis 1/7/2012 que l'on ne pourrait traiter pendant la vie de l'installation => arrêté mesure de gestion en préparation

Rapport de base IED

- > Etat des lieux du sol et des eaux souterraines au moment de la mise en service pour permettre la comparaison à la cessation d'activité
- > Si pollution significative, remise dans l'état tel que décrit dans le rapport de base
- > Groupe de travail sur un guide sur le rapport de base
- > **Consultation sur le guide d'élaboration du rapport de base en juin sur le site du MEDDE/sites et sols pollués**

Terres excavées

- > Le guide de réutilisation hors-site des terres excavées en technique routière et dans des projets d'aménagement a été publié en avril 2012. La DGPR fera un retour d'expérience sur la méthodologie proposée.

- > D'ores et déjà, deux chantiers sont lancés :
 - La définition de la méthodologie de caractérisation des terres excavées;
 - La réutilisation en tant que matériau de construction des terres excavées afin d'élargir les possibilités de valorisation de ces matériaux.

- ✓ La DGPR a une position ouverte sur l'application du guide.
 - Possibilité de déroger à l'un des critères du guide s'il y a valorisation dans des conditions acceptables pour la santé et l'environnement;

Normalisation et certification des métiers liés aux sols pollués

> 24 entreprises certifiées au 21 mai 2013

- Domaine A : 3
- Domaine A + B : 12
- Domaine B + C : 6
- Domaine C : 1
- Domaine A+B+C : 1

> Où trouver les entreprises certifiées ?
site du LNE

- <http://www.lne.fr/sites-sols-pollues/prestataires-certifies/diagnostic>
- <http://www.lne.fr/sites-sols-pollues/prestataires-certifies/ingenierie>
- <http://www.lne.fr/sites-sols-pollues/prestataires-certifies/travaux>

Normalisation des méthodes de prélèvement et des méthodes analytiques

- > 163 normes « sol » recensées !
 - réalisation d'une enquête auprès de la profession sur l'applicabilité de ces normes
 - dans le même temps, analyse du BRGM et du GT
 - Peu de normes sont complètement dédiée à la gestion des sols pollués

- > En 2013, début de la refonte de la normalisation
 - **des méthodes de prélèvement**
 - **des méthodes analytiques de laboratoires**

Formation « Diplômantes »

- > Niveau Bac+3 : mise en place d'une Licence Professionnelle à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée
- > Niveau Bac+5 (niveau M2) : contacts pris avec des universités et des écoles d'ingénieurs
- > Co - Pilote BGRM : Dominique Guyonnet et Ingrid Girardeau

Formation continue

- > Refonte des formations BRGM, CFDE et INERIS pour assurer cohérence avec les exigences du référentiels de certification